Nations Unies A/57/556/Add.4

Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 109 d) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme : application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteur : Mme Oksana **Boiko** (Ukraine)

I. Introduction

1. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session, au titre du point intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme », la question subsidiaire intitulée « Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne » et d'en renvoyer l'examen à la Troisième Commission.

2. La Troisième Commission a examiné cette question subsidiaire à ses 32e et 56e séances, respectivement tenues les 1er et 20 novembre 2002. Les débats qu'elle a tenus à ce sujet sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.3/57/SR.32 et 56).

II. Examen du projet de décision A/C.3/57/L.84

3. À sa 56e séance, le 20 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Célébration du dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 2003 » (A/C.3/57/L.84), présenté par le Président et dont le texte était issu de consultations officieuses.

4. Au cours de la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/57/L.84 sans le mettre aux voix (voir par. 5).

---

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en six parties, sous la cote A/57/556 et Add.1 à 5.

02-71308 (F) 021202 021202

III. Recommandation de la Troisième Commission

5. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Célébration du dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 2003

L'Assemblée générale, considérant que 2003 marquera le dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et réaffirmant son engagement en faveur de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, adoptés à l'occasion de la Conférence mondiale[1], décide que, lors de la séance plénière qu'elle tiendra le 10 décembre 2003, à sa cinquante-huitième session, pour marquer le cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme[2], elle célébrera également le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, avec des contributions des gouvernements, du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et des organes, fonds et organismes compétents des Nations Unies, compte tenu de leurs mandats respectifs.

---

[1] A/CONF.157/24 (Part I), chap. III.

[2] Résolution 217 A (III).